

IANA

Dossier suivi par
Vincent LARRONDE

Tel : 02.41.74.34.57
Fax : 02.41.74.34.58
Mel : ienangers1@ac-nantes.fr

N° 008/IANA/11-12

Cité Administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX

Angers, le 02 septembre 2011

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale de Maine et Loire

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants
des écoles maternelles et élémentaires

Mesdames et Messieurs les Enseignants
des RASED

S/C de Mesdames les Inspectrices et
Messieurs les Inspecteurs de l'Education
Nationale

Objet : Mise en œuvre des priorités pour l'année scolaire 2011-2012

Références :

- Décret n°2008-463 du 15.05.08 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires
- Circulaire n°2008-082 du 05.06.08 relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et de l'aide personnalisée dans le premier degré
- Circulaire n°2008-155 du 24.11.08 relative à la mise en œuvre du livret personnel de compétences
- Circulaire n°2011-071 du 02.05.11 : « Préparation de la rentrée 2011 »

Mesdames, Messieurs,

Au cours de la précédente année scolaire, votre action a contribué à améliorer la réussite scolaire des élèves, à l'application des programmes et à l'évaluation des compétences pour la validation du socle commun.

Cette dynamique doit être poursuivie et approfondie pour améliorer durablement les acquis des élèves.

En lien avec la circulaire de rentrée et le projet académique CAP 2015, j'ai souhaité vous présenter les orientations départementales qui, avec l'appui des équipes de circonscription, devraient nous permettre de répondre aux exigences de réussite de l'ensemble des élèves qui nous sont confiés.

1. Consolider l'acquisition des savoirs fondamentaux

La présente année scolaire s'inscrit dans la continuité de ce qui est entrepris depuis 2008. Notre objectif premier demeure l'acquisition, pour chacun des élèves, des connaissances et des compétences définies par le socle commun. Les résultats des élèves du département aux évaluations nationales CE1 et CM2 demeurent inférieurs à ceux de l'académie en français et en mathématiques. Pour ces deux premiers paliers du socle commun, la faiblesse des résultats en mathématiques, déjà soulignée les années précédentes, se confirme. Ce constat conduit le département à poursuivre et à intensifier son action dans ce domaine d'enseignement.



L'an passé, des observations spécifiques de séances de mathématiques ont été conduites lors des inspections. Une synthèse départementale a été réalisée. D'un point de vue global, il en ressort un investissement individuel avéré des enseignants pour favoriser la réussite de leurs élèves en mathématiques. Néanmoins, des infléchissements devront être apportés à la mise en œuvre collective de l'enseignement tout au long de la scolarité primaire par l'intermédiaire des programmations et progressions de cycles, de l'analyse des résultats des élèves, de l'élaboration et de l'utilisation d'outils appropriés à la mise en œuvre de situations sollicitant la réflexion des élèves.

2. Renforcer les dispositifs d'aide pour la personnalisation des parcours des élèves

Le dispositif d'aide personnalisée, mobilisé pour permettre de remédier aux difficultés ponctuelles de certains élèves, est utilement mis en œuvre dans le département. L'articulation entre les activités menées dans le cadre de ce dispositif et la pratique quotidienne de classe, la cohérence de toutes les modalités d'aide restent un objectif prioritaire de travail. Au cours du mois de septembre, la version réactualisée du guide « Aide personnalisée » sera consultable sur le site de l'Inspection académique. Ce guide constitue un outil précieux pour les équipes des écoles maternelles et élémentaires. Il s'ajoute aux outils déjà proposés sur le site Eduscol.

Les stages de remise à niveau pour les élèves de cours moyens :

Au regard des résultats des élèves de CM2 aux évaluations nationales (en 2011, 27% des élèves obtiennent moins de 50% de réussite en français et 30% sont en difficultés en mathématiques), alors que moins de 1% d'élèves bénéficie des stages de remise à niveau. Au-delà du développement quantitatif de ces stages, il convient d'accorder une attention particulière à la dimension qualitative afin que les contenus soient particulièrement adaptés aux besoins des élèves concernés et que l'articulation avec le retour en classe soit accrue.

3. Développer le suivi des parcours des élèves

L'amélioration des acquis des élèves est ainsi sous-tendue par la personnalisation de leur parcours scolaire. Si les dispositifs déjà évoqués (aide personnalisée, stages de remise à niveau) y concourent, cette personnalisation s'appuie sur le suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. L'an passé, une réflexion a été menée par les équipes pour déterminer les modalités de validation des acquis par l'intermédiaire du livret personnel de compétences. Cette réflexion devra se poursuivre avec la mise en œuvre progressive de la version informatisée de ce livret. Il convient désormais de porter une attention particulière aux différentes modalités d'évaluation afin que celles-ci, par leurs articulations et leurs pertinences, renforcent la cohérence des parcours scolaires des élèves. Les évaluations nationales en CE1 et en CM2 jalonnent le parcours des élèves à l'école primaire. Elles dressent un bilan des acquis des élèves. L'analyse des résultats par les équipes doit permettre d'apporter les ajustements nécessaires lors du travail en classe et de mettre en œuvre, avec pertinence, les dispositifs d'aide pour les élèves en difficulté.

En grande section, les outils « Aide à l'évaluation des acquis en fin d'école maternelle », en ligne sur le site Eduscol, seront enrichis en cette rentrée. Ils constituent un support particulièrement utile à la mise en œuvre des séances d'apprentissage et des régulations éventuelles à apporter pour les équipes de cycles 1 et 2.



3/3

4. Organiser le travail en réseaux du socle commun

L'ensemble de l'académie, dans le cadre de son projet CAP 2015, s'est engagée dans la mise en œuvre d'un travail commun écoles/collèges par secteur de collège. Les réseaux pédagogiques du socle commun sont mis en place. Il s'agit d'organiser ce travail en réseau en définissant, notamment sur la base des résultats aux évaluations nationales, en lien avec les contrats d'objectifs des collèges et des circonscriptions, des actions communes écoles/collège. Ce travail permettra d'assurer une plus grande continuité pédagogique des parcours scolaires des élèves sur l'ensemble du socle commun.

Ces quatre grandes priorités, qui doivent structurer notre action, sont déclinées au sein du plan départemental de formation continue pour permettre aux enseignants de développer leurs compétences individuelles et collectives. Afin de tenir compte des contextes particuliers d'exercice, sont privilégiées les formations de proximité.

Les équipes de circonscription, les conseillers pédagogiques départementaux, mes collaborateurs et moi-même feront en sorte d'accompagner au mieux votre engagement dans la mise en œuvre de ces mesures essentielles au développement de la réussite scolaire.

Je vous remercie de votre investissement et vous assure, Mesdames et Messieurs, de ma pleine et entière considération.

Françoise FOURNERET